



Séance extraordinaire du conseil de la Ville du 22 décembre 2021 à 9 h 00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Aucun

2. RÉFLEXION

2.1 Aucun

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Aucun

5. CORRESPONDANCE

5.1 Aucun

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Aucun

7. FINANCES

7.1 Aucun

8. CAPITAL HUMAIN

8.1 Aucun

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

9.1 Aucun

10. TRANSPORT EN COMMUN/ STATIONNEMENT/ DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.1 Aucun

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Aucun

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Aucun

13. ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

13.1 Aucun

14. DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LE MILIEU

14.1 Aucun

15. INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT

15.1 Aucun

16. TRAVAUX PUBLICS

16.1 Aucun

17. URBANISME

17.1 Aucun

18. RÈGLEMENTS

18.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

18.2 ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENT

18.2.1 Aucun

18.3 ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT

18.3.1 Aucun

18.4 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18.4.1 Adoption du règlement no RV21-5505 décrétant une compensation pour le service de vidange des installations septiques pour l'année 2022

- 18.4.2 Adoption du règlement no RV21-5506 décrétant une compensation pour les services d'égouts et d'assainissements des eaux pour l'année 2022 pour l'année 2022
- 18.4.3 Adoption du règlement no RV21-5507 décrétant une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 2022
- 18.4.4 Adoption du règlement no RV21-5508 décrétant une imposition des taxes foncières générales et spéciales
- 18.4.5 Adoption du règlement no RV21-5509 décrétant une compensation pour la gestion des matières résiduelles ainsi que le coût des conteneurs pour l'année 2022
- 18.4.6 Adoption du règlement no RV21-5510 décrétant la cotisation payable par les membres de la SDC Quartier Saint-Joseph, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 2022
- 18.4.7 Adoption du règlement no RV21-5511 autorisant la Ville de Drummondville à prendre une assurance responsabilité municipale au bénéfice des élus et des employés municipaux pour l'année 2022
- 18.4.8 Adoption du règlement no RV21-5516 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 5 - Gestion des matières résiduelles du Titre VII Environnement du règlement no 3500

18.5 DÉPÔT D'UN CERTIFICAT RELATIF AU RÈGLEMENT

- 18.5.1 Aucun

19. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- 19.1 Aucun

20. PÉRIODES DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

- 20.1 Aucun

21. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

- 21.1 Aucun

22. LEVÉE DE LA SÉANCE